



Découvrir

Démarrer un projet

À propos de Kickstarter



Kickstarter et fiscalité

Un guide pour votre comptable

Kickstarter, qu'est-ce que c'est?

Kickstarter est une plateforme de financement participatif qui accueille des projets créatifs dans de nombreux domaines : cinéma, jeux, musique, art, design, technologie, etc. Originaux, ambitieux et innovants, les projets Kickstarter voient le jour grâce au soutien des contributeurs.

Comment ça marche?

Chaque créateur de projet choisit son objectif de financement et sa date de fin de campagne. Si le projet a du succès, les contributeurs s'engagent à le financer en fin de campagne. Les cartes bancaires des contributeurs ne sont débitées que si l'objectif de financement est atteint. Sur Kickstarter, le financement repose sur le principe du « tout ou rien » : si l'objectif de financement n'est pas atteint, personne ne paie.

Si un projet est financé dans son intégralité, Kickstarter

perçoit des frais de 5 % sur les fonds collectés.

Pourquoi soutenir un projet sur Kickstarter ? Que propose-t-on aux contributeurs ?

Les contributeurs s'engagent pour différentes raisons. Certains se mobilisent autour du projet d'un ami. D'autres veulent encourager un artiste qu'ils suivent depuis longtemps. Beaucoup s'intéressent à de nouveaux produits. D'autres encore se laissent tenter par les récompenses proposées : un exemplaire du produit, une édition limitée ou une expérience particulière associée au projet.

Les créateurs restent propriétaires à 100 % de leur travail. Il leur est notamment interdit de proposer des instruments financiers ou des retours sur investissement, ou encore de solliciter des prêts sur Kickstarter. Certains projets financés sur Kickstarter finissent par rapporter de l'argent plus tard, mais les contributeurs soutiennent les projets qui les intéressent pour les aider à voir le jour, pas pour gagner de l'argent.

Plus d'informations sur le fonctionnement de Kickstarter dans notre FAQ.

Kickstarter et les impôts : que faut-il savoir

Nous ne sommes pas autorisés à vous donner de conseils en matière d'impôts, mais nous avons compilé ce guide pour les experts-comptables basés aux États-Unis qui ne connaissent pas Kickstarter. Ces informations ne sont pas destinées à être utilisées, et ne peuvent être utilisées par les contribuables pour (1) éviter les pénalités fiscales fédérales prévues par l'Internal Revenue Code des États-Unis ou (2) promouvoir, commercialiser ou recommander à des tiers des solutions fiscales. Il s'agit seulement d'un point de départ.

En principe, aux États-Unis, les fonds collectés sur Kickstarter sont considérés comme des revenus.

De manière générale, un créateur peut déclarer les recettes et les dépenses liées à son projet Kickstarter la même année. Par exemple, s'il reçoit un financement de 1 000 € et dépense

1 000 € pour son projet pendant le même exercice fiscal, il peut en théorie déduire toutes ses charges. S'il reçoit son financement, mais dépense l'argent l'année suivante, il peut se renseigner sur les méthodes de comptabilité d'exercice pour déduire son financement Kickstarter.

Les créateurs domiciliés aux États-Unis qui encaissent une somme supérieure au seuil fixé par l'IRS (en ce moment, 20 000 \$ bruts par an et 200 transactions ou plus) recevront un formulaire 1099-K de la part de notre organisme de traitement des paiements (Stripe ou Amazon) au cours du mois de janvier de l'année qui suit le financement intégral de leur projet.

Déductions à part, certains types de fonds collectés sur Kickstarter peuvent être considérés comme des dons non imposables au lieu d'être pris en compte en tant que revenus. Un don est un acte de générosité détaché et désintéressé, versé pour des raisons personnelles et non dans l'attente d'un retour.

La TVA ou un autre type de taxe de vente peut être exigible en fonction de la réglementation du pays concerné. En général, cette taxe ne s'applique que lorsqu'il existe un lien géographique entre le créateur et le contributeur. Les créateurs de projet domiciliés hors des États-Unis doivent s'informer auprès de l'administration fiscale de leur pays :

Royaume-Uni: https://www.hmrc.gov.uk

Canada: http://www.cra-arc.gc.ca

Australie: https://www.ato.gov.au

Nouvelle Zélande: http://www.ird.govt.nz

Pays-Bas: http://www.belastingdienst.nl/wps/wcm/conn...

Irlande: http://www.revenue.ie

Danemark: http://www.skat.dk

Suède: http://www.skatteverket.se

Norvège: http://www.skatteetaten.no

Allemagne: http://www.bzst.de/DE/Home/home_node.html

France: http://www.impots.gouv.fr/portal/static/

Espagne: http://www.agenciatributaria.es/AEAT.internet/I...

Italie: http://www.agenziaentrate.gov.it/wps/portal/entrat...

Autriche: https://www.bmf.gv.at/

Belgique: http://financien.belgium.be/nl/

Luxembourg: http://www.impotsdirects.public.lu/

Suisse: http://www.estv.admin.ch/

À propos de	Aide	Découvrir		Bonjour
Kickstarter	FAQ	Art	Jeux	Happening
Qu'est-ce que	Nos règles	BD	Journalisme	Blog
Kickstarter?	Manuel du créateur	Artisanat	Musique	Kickstarter
Qui sommes-nous ?	Campus Nouveau!	Danse	Photographie	Blog
Carrières	Confiance et sécurité	Design	Édition	technique
Presse	Assistance	Mode	Technologie	▼ Twitter
Statistiques	Conditions	Cinéma et	Théâtre	f
Lettre d'information	d'utilisation	vidéo		Facebook
Coups de cœur Spotlight	Politique de	Gastronomie		t Tumblr

Kickstarter et fiscalité — Kickstarter 21/02/2016 17:43

